

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20095 - 77EME ANNÉE

**Ce trouble à l'ordre public bénéficiera-t-il de la même mansuétude de la part des autorités qu'en 2008 et en 2009 ?**

## Opération de diversion de transporteurs devant la Région : Didier Robert et l'État responsables des promesses non-tenues



Image du journal télévisé de Réunion Première.

Depuis mercredi, des transporteurs ont décidé de garer des camions devant le siège de la Région Réunion. Ce trouble à l'ordre public a commencé le jour où, à Paris, la Région et le gouvernement ont signé l'accord financier permettant de terminer le chantier de la route en mer lancé par Didier Robert sans que les matériaux nécessaires à son achèvement n'aient été prévus. Ce blocus est donc une opération de diversion qui ne changera rien. Ces transporteurs bénéficieront-ils de la même mansuétude de la part des autorités qu'en

2008 et en 2009, quand ils ont utilisé le même procédé dans un but politique : faire croire que la Région était mal gérée par Paul Vergès ?

Depuis que la Région a annoncé le choix du viaduc à la place de la digue pour réaliser la seconde partie de la route en mer, des transporteurs promettaient de passer à l'action. Pendant ce temps, les négociations entre l'État et la Région ont abouti à un accord financier. Acté mercredi par le Premier ministre,

Jean Castex, et la présidente de la Région, Huguette Bello, il prévoit que l'État financera 50 % des travaux restant à accomplir, soit la somme de 420 millions d'euros. Cette somme sera versée à condition que la solution technique du viaduc soit retenue pour réaliser la partie manquante.

## Bloquer la Région plutôt que prendre en otage les Réunionnais

Compte tenu de cette réalité, ces transporteurs ont décidé de ne pas prendre en otage la population réunionnaise. En effet, cet accord donne une visibilité : le chantier sera terminé d'ici 6 à 7 ans. Il répond donc à une attente de la population : sécuriser la liaison entre Saint-Denis et La Possession, empruntée chaque jour par plus de 60.000 véhicules.

Dresser des barrages sur les routes de La Réunion aurait été forcément très impopulaire.

Ces transporteurs ont donc décidé d'obliger leurs salariés à cesser de travailler et à garer des camions devant le siège de la Région Réunion. La date choisie correspondait à celle de la signature à Paris de l'accord financier permettant l'achèvement du chantier à l'horizon 2029-2030. Cela signifiait que l'objectif recherché était d'allumer un contre-feu médiatique en espérant minimiser la portée de l'événement. Puisque tout allait être signé ce jour-là, il est évident que les instigateurs de ce mouvement devant la Région n'espéraient plus que le choix de la digue en mer allait être la solution technique retenue pour terminer le chantier.

## Pourquoi avoir cru à une promesse de Didier Robert ?

Parmi ces transporteurs, certains peuvent croire avoir été roulés dans la farine. Avec l'aide de l'État, ils ont investi dans des camions à 200.000 euros pièce en croyant bénéficier d'un jackpot : le transport de milliers de tonnes de roches entre des carrières et un chantier situé à plusieurs dizaines de kilomètres. Or, il est clair que dès le départ, la solu-

tion technique de la digue choisie pour la moitié du chantier de la route en mer n'était pas réaliste : les matériaux nécessaires n'existaient pas à La Réunion.

Cette digue est une promesse faite par l'ancien président de Région, Didier Robert, qui s'est mis au service d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général de La Réunion. Pour faire avancer cette promesse, l'ex-président de la Région a bénéficié du soutien de l'État qui a donné toutes les dérogations nécessaires pour lancer le chantier de la NRL, et pour tenter d'ouvrir les méga-carrières nécessaires au respect de cette promesse. Mais près de 12 ans après la promesse, et plus de 7 ans après la pose de la première pierre du chantier, le résultat est le suivant : une moitié de route est construite en viaduc mais n'est pas en état d'être livrée avant la fin de l'année, l'autre moitié n'a pas commencé faute de matériaux disponibles, et tout l'argent prévu pour réaliser la totalité de la route a été dépensé.

Il est légitime de se demander comment des chefs d'entreprise ont-ils pu s'endetter sur la base d'une telle promesse, et comment l'État a-t-il pu engager avec une telle légèreté des fonds publics pour défiscaliser une partie de l'achat de ses camions.

## Impunité garantie pour les blocus de la Région ?

Fort logiquement, ce sont Didier Robert et l'État qui devraient être la cible du mécontentement de ces transporteurs. Force est de constater que ce n'est pas le cas et qu'ils s'en prennent à la collectivité qui a négocié avec l'État les moyens de sortir le chantier de l'impasse.

Ceci montre donc que cette manifestation de transporteur est une opération de diversion.

Ces transporteurs bénéficieront-ils de la même mansuétude de la part des autorités qu'en 2008 et en 2009, quand ils ont utilisé le même procédé dans un but politique : faire croire que la Région était mal gérée par Paul Vergès ?

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

# RSA conditionné à 15 heures d'activités mensuelle : quand le candidat Macron recycle des propositions qui n'ont jamais marché

**Brigant un second mandat, Emmanuel Macron, qui présentait son programme jeudi 17 mars, propose de conditionner le versement du RSA à « 15 ou 20 heures d'activité » par semaine. Avec cette proposition il sort de son soi-disant et de gauche et de droite, il est simplement de droite.**

La proposition fait bondir les associations. Portée par plusieurs candidats dont Emmanuel Macron, Valérie Pécresse et Nicolas Dupont-Aignan, l'idée est de conditionner le versement du RSA à un minimum d'activité. Le Revenu de Solidarité Active est aujourd'hui ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Son montant, qui dépend du nombre de personnes à charge, est de 565,34 euros pour une personne seule en métropole, et de 848,01 euros pour un couple, sans enfant à charge. « C'est un ressort classique et extrêmement lâche de la part de candidats qui ne veulent pas remettre en cause les inégalités d'un système qui profite aux plus riches, et qui préfèrent trouver des boucs émissaires : tantôt les migrants, tantôt les pauvres... C'est commode car ils ont peu de pouvoir, ne sont pas organisés entre eux et ont donc du mal à s'exprimer », lâche Jean Merckaert, directeur du plaidoyer au Secours catholique.

Dans le détail, Emmanuel Macron propose une réforme du RSA avec « 15 à 20 heures d'activité » hebdomadaire. « La logique qu'on porte, c'est celle de dire que les devoirs ouvrent les droits, et non l'inverse. Ce ne sont pas les droits qui ouvrent les devoirs », justifiait le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, ces derniers jours. Valérie Pécresse, la candidate des Républicains, vise 15 heures d'activité en contrepartie, soit 65 heures par mois, pour un RSA de 565,34 euros, soit une rémunération de 8,69 euros de l'heure, au montant actuel du RSA pour une personne seule en métropole.

Emmanuel Macron évoque une fourchette de « 20 heures d'activité par semaine », soit une rémunération de 6,52 euros de l'heure. « C'est bien en dessous du SMIC horaire, (fixé à 10,57 euros bruts, ndlr) cela va avoir un effet néfaste sur l'emploi car

cela va créer une concurrence déloyale aux emplois avec des personnes sous payées », déplore Manuel Daumergue.

Déjà en 2003, le gouvernement Raffarin avait mis en place le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité. Le contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité est un contrat réservé aux personnes qui perçoivent les minima sociaux. C'est un contrat qui vise à inciter les entreprises à embaucher ces catégories de personnes. En effet, en utilisant ce contrat, elles peuvent avoir droit à des aides. Pour les personnes qui touchent les minima sociaux, c'est une manière de retourner plus vite vers l'emploi. Ce contrat a été remplacé par le contrat CUI-CIE. Il s'agissait de verser le montant du RMI à un employeur en échange de 20 heures de travail. Cette tentative a été un échec complet. D'ailleurs il a disparu en 2010. Donc si ça marchait ça se saurait.

Mais prenons les aux mots. Si le RSA peut être conditionné à 20h d'activité par semaines. A La Réunion, la composante socle du Rsa est versée à près de 93 837 foyers. Donc ça voudrait dire qu'on peut créer 97 590 480 heures d'activités, soit 60 804 emplois à temps plein. Ben disons chiche, mais par contre nous voulons que ces emplois permettent de vivre. Donc qu'il soient rémunéré à minima au SMIC à 1500 euros net et en contrat à durée indéterminé, le mode d'emploi de base du code du travail. C'est la, une révolution, pas un autre dispositif de plus mais une entrée massive de 60 804 Réunionnais dans l'emploi durable et justement rémunéré. Le bloc de droite qui pars de Macron jusqu'à Zémour en passant par Pécresse et Le Pen n'ont plus honte de criminaliser les victimes du chômage et de la misère. Il est plus que temps que les victimes s'organisent pour réclamer le minima... la dignité.

**« La vie fleurie par le travail » Arthur Rimbaud**

**David Gauvin**

# Oté

## Kossa in shoze ? Lidantité

Nou sé nou é nou sé pa lézote, lézote sé lézote é zot sé pa nou.

Mézami, mi koné bonpé d'moune militan la anparl pandan lontan « noute lidantité » : kékshoze ki fé ké nou sé nou, é nou sé pa lé zote é lé zote sé pa nou. Mi panss sé sak sak rényoné néna dann son kèr, é mèm si li vé pa dire-si li vé pa avoué – sa sé in n'afèr k'i guide ali dann son vi plizoumwins mé plito pliss ké mwins..

Biensir néna in pé i di zot lé franssé é mwin ossi mi di sa pars sa lé marké dsi mon karte lidantité é sa la komande toute mon vi ofisyèl. Inn foi ké mi prezante dann in l'administrassion, sansa ké mi kite lo péi pou alé dann péi étranj, mi vé, mi vé pa, mwin lé franssé. In pé va di zot lé franssé par la karte lidantité, d'ot va di zot lé franssé dopi avan La corse épi la savoie.

Mé mi domande amwin souvan dé foi, si dann sé kondission, mwin lé ankor san pour san rényoné... Konm in bonpé noute bande konpatriyote mwin la lite kont l'assimilassion – é zordi konm in bonpé rényoné mi kontinyé la lite – pars l'assimilassion lé riskab fé ké sak mwin la di an-o la lé riskab ète mwin zanmwins vré.

Souvan dé foi mwin la di, konm bande zanssien sak téi done azot lo nom fran kréol dann milyé 19e syèk téi di zot néna dè patri inn sé La franss é l'ote sé La Rényon é mwin lé sir kan mi ékri sa in pé i doi trète amwin d'dovèr par raporte La Rényon – in spèss trète si zot i vé. Mé lapa in mal si mi konfèss amwin avèk mon léktèr souvan dé foi i sava pli loin ké mwin dann zot fasso afirm azot.

Final de konte sé sak i fé ké mwin la touzour été pou l'otonomi : mwin sé mwin é lo rényoné li lé rényoné, mwin sé pa l'ote é l'ote sé pa mwin mé ofissyèlman mwin lé franssé é sa i manke pa donn kou kanif dann mon lidantité d'rényoné

Vyé zé ? Sirman mwin lé vyé zé ! Mi panss déssèrtènn foi, sé pars noute zénération épi d'ote la pa lite assé ké zordi mwin-é nou – lé konmsa. Astèr lé a savoir si mi grate in pé la sirfass-si mi tire lo ptite koush i rokouv amwin konm in vèrni si mi aparète pa konm sak mi lé o-fon d'mwin mèm konm in rényoné.

Ala in késtyon mi poze azot épi mi poze amwin galman : nou sé nou, sa lé sir é nou sé pa lé z'ote é lé zote sé pa nou.

*Justin*